

l'actrice descripte, a l'égard par un ruisseau.

Le réclamant ne possédant pas de titre nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

arrêtons

p 46

La terre "Paepactaeva" sise à Hamarare, ci-dessus désignée appartient au nomme Hethouchi.

Tait et a été a omoq le huit apil mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1562

Declaration - Revendication de la nommée Gitiéhu, Marceline, cultivatrice, domiciliée à Hamarare.

La nommée Gitiéhu, Marceline, s'est présentée ce jour vingt-huit mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre "T'au hohoa", sise à Hamarare, d'une contenance d'un hectare, plantée de cocotiers armoises. Bornée au sud par un ruisseau, au sud par la terre Temiohaio, à l'est par Amiteley, à l'ouest par Toheehui.

Le réclamante ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs.

arrêtons

La terre "Vauhohoa", sise à Hamarare, ci-dessus désignée, appartient à la nommée Gitiéhu, Marceline.

Tait et a été a omoq, le huit apil mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

n° 1563

Declaration - Revendication de la nommée Gitiéhu, Marceline, cultivatrice, domiciliée à Hamarare.

La nommée Gitiéhu, Marceline, s'est présentée ce jour vingt-huit mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre "Vaitaomi", sise à Hamarare, d'une contenance de huit ares, plantée de cocotiers armoises. Bornée au sud par la propriété Amiteley, au sud par un ruisseau, à l'est par Amiteley, à l'ouest par Ni'ana.

Le réclamante ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.